

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150219-2015_B083-DE
Date de télétransmission : 23/02/2015
Date de réception préfecture : 23/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B083

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à des prestations de communication à caractère sportif pour la promotion de l'image de la CPA dans le cadre d'évènements sportifs pour la saison 2015/2016 avec l'EUSRL Le PAUCH (n°15M003)

Le 19 février 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Font d'Aurumy à Fuveau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 février 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à DAGORNE Robert – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à ALBERT Guy – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGÉAC Olivier

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_05

BUREAU DU 19 FÉVRIER 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteurs : Hervé FABRE-AUBRESPY
Georges CRISTIANI

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à des prestations de communication à caractère sportif pour la promotion de l'image de la C.P.A. dans le cadre d'événements sportifs pour la saison 2015/2016 avec l'EUSRL Le PAUCH (n°15M003)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix soutient, depuis 2003, le sport collectif évoluant en niveau national tel que le handball porté par le Pays d'Aix Université Club Handball (PAUCH) qui évolue actuellement en 1ère division (Ligue Nationale de Handball).

Dans le cadre de cette politique sportive, la C.P.A. souhaite associer son nom et son image à différents supports de communication mis en place par l'entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (« E.U.S.R.L. ») le PAUCH afin de renforcer la visibilité de son soutien en faveur du sport de haut niveau pour la saison sportive à venir 2015/2016.

Il est proposé de signer un marché de prestations de communication à caractère sportif qui sera conclu avec l'E.U.S.R.L. le PAUCH.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

La Communauté du Pays d'Aix soutient, depuis 2003, le sport collectif évoluant en niveau national tel que le handball porté par le Pays d'Aix Université Club Handball (PAUCH) qui évolue actuellement en 1ère division (Ligue Nationale de Handball).

Dans le cadre de cette politique sportive mise en place, la C.P.A. souhaite associer son nom et son image à différents supports de communication mis en place par l'entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (« E.U.S.R.L. ») le PAUCH afin de renforcer la visibilité de sa politique en faveur du sport de haut niveau pour la saison sportive à venir 2015/2016.

L'« E.U.S.R.L. le PAUCH » a pour objet la gestion d'une équipe professionnelle de handball, la gestion et l'animation d'activités sportives donnant lieu à l'organisation de manifestations sportives payantes. Ses activités principales concernent donc le handball et plus généralement toutes les opérations commerciales et promotionnelles ayant un lien direct ou indirect avec le handball.

Le projet de marché, objet du présent rapport, définit les prestations attendues, à savoir d'une part, l'achat d'espaces publicitaires pour développer la visibilité de la C.P.A. sur différents supports de communication :

- Sur les maillots (échauffement et compétition) de l'équipe 1 de Handball du Pays d'Aix lors des matchs de championnat ;
- Sur les supports publicitaires dans le gymnase du Val de l'Arc prévus à cet effet (panneau interview Bein Sport, sticker sol, panneaux LED, écran géant) ;
- Des prestations de naming (site internet du PAUCH) ;

et d'autre part, l'achat de places V.I.P., en tribune officielle et accès aux loges des joueurs pour les rencontres jouées à domicile ainsi que la location d'un espace privatif à usage protocolaire.

Économie du marché :

Le marché est passé conformément à l'article 35.II.8 du Code des marchés publics, en raison des droits d'exclusivité que détient l'E.U.S.R.L. le PAUCH sur la commercialisation des espaces publicitaires et la billetterie de l'équipe professionnelle de Handball.

La consultation n'était pas allotie, et ne comportait pas de variantes.

Le marché est à prix global et forfaitaire et s'élève à 500 000 € HT, soit 600 000 € T.T.C.

Un ordre de service sera émis en juillet 2015 pour la saison 2015/2016.

La durée du marché court à compter de l'ordre de service (juillet 2015 à juin 2016), soit durant une saison sportive. Il est non reconductible.

Estimation du marché :

Estimation du prix de la prestation de service : 500 000 € H.T. (600 000 € T.T.C)

Quantification des postes de dépenses :

- Achat des espaces publicitaires sur les équipements :

- Apposition du logo de la C.P.A. sur les maillots des joueurs de l'équipe 1 : 200 000 € H.T. ;
- Apposition du logo de la C.P.A. sur les maillots des joueurs lors de l'échauffement : 25 000 € H.T. ;

- Achats d'espaces publicitaires pour des prestations de visibilité durant la saison sportive, le logo de la C.P.A. apparaîtra sur plusieurs supports, notamment pour tous les matchs joués à domicile :

- Naming site internet (Le logo de la C.P.A. sur le site internet du club pendant la saison) : 50 000 € H.T. ;
- Logo sur le panneau d'interview Bein Sport diffusé à la télévision : 50 000 € H.T. ;
- Stickers sur le sol complexe sportif (x4) : 48 000 € H.T. ;
- Visuel LED tour de terrain (x3) : 15 000 € H.T. ;
- Visuel sur l'écran géant (x2) : 20 000 € H.T. ;
- Communication 2.0 (logo sur liste de diffusion internet...) : 25 000 € H.T. ;

- Hospitalités

- Adhésion au Business Club (4 places pour chaque match à domicile soit 13) : 5 000 € H.T. ;
- Hospitalité VIP (places, tribunes, accès loges ... pour chaque match à domicile soit 13) (x35) : 52 500 € H.T. ;
- Parrainage match (loges, places V.I.P. supplémentaires, tribune officielle, mise en avant du partenaire...) (x1) : 9 500 € H.T.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure du marché négocié passé sans publicité, ni mise en concurrence qui a été retenue et à cet effet, une lettre de consultation a été transmise à l'E.U.S.R.L. le PAUCH le 12 décembre 2014.

Des courriers de négociation ont été envoyés les 19 et 26 janvier 2015.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 février 2015 a décidé d'attribuer le marché n°15M003 à l'E.U.S.R.L. le PAUCH pour un montant de 500 000 € HT, soit 600 000 euros T.T.C., et pour une durée d'exécution d'une saison sportive, soit de juillet 2015 à juin 2016.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 35.II.8 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 6 février 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°15M003 relatif à des prestations de communication à caractère sportif pour la promotion de l'image de la CPA dans le cadre d'événements sportifs pour la saison 2015/2016 avec le PAUCH attribué à l'E.U.S.R.L. le PAUCH pour un montant de 500 000 € HT, soit 600 000 € T.T.C. ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront prises sur les crédits de la Direction des Sports, sur la ligne 11627 – Fonction 611 – Nature 415 qui présente les disponibilités nécessaires ;

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à des prestations de communication à caractère sportif pour la promotion de l'image de la CPA dans le cadre d'évènements sportifs pour la saison 2015/2016 avec l'EUSRL Le PAUCH (n°15M003)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 FÉV. 2015